



Justizkommission
Commission de justice

Services parlementaires du Grand Conseil
Postgasse 68
Case postale 562
3000 Berne 8
+41 031 633 75 81
www.be.ch/gr

Rapport de la Commission de justice sur le rapport d'activité 2020 des autorités judi- ciaires et du Ministère public ainsi que sur les vi- sites administratives de 2021

Table des matières

1.	Avant-propos	3
2.	Rapport sur le rapport d'activité 2020 des autorités judiciaires et du Ministère public ainsi que sur les visites administratives 2021.....	3
2.1	Remarques préliminaires	3
2.2	Gestion de la pandémie de COVID-19.....	3
2.3	Personnel.....	4
2.4	Informatique.....	5
2.5	Direction de la magistrature	6
2.6	Cour suprême	6
2.7	Tribunal administratif.....	7
2.8	Parquet général	7
3.	Propositions	8

1. Avant-propos

En application de l'article 18, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM)¹, la Direction de la magistrature soumet chaque année le présent rapport d'activité au Grand Conseil et le défend devant lui ainsi que son rapport de gestion.

Selon l'article 38, alinéa 2, lettre b du Règlement du Grand Conseil (RGC)², la Commission de justice prévoie le rapport de gestion des autorités judiciaires et du Ministère public. Elle décrit en outre la haute surveillance qu'elle exerce sur la Justice et ses activités. Le présent rapport est consacré au rapport de gestion 2020 de la Justice ainsi qu'aux visites administratives effectuées en 2021 auprès de la Direction de la magistrature, de la Cour suprême, du Tribunal administratif et du Parquet général. La Commission de justice a traité le rapport de gestion de la Justice 2020 au cours de la session d'été 2021.

La Direction de la magistrature a eu l'occasion de donner son avis sur le présent rapport.

2. Rapport sur le rapport d'activité 2020 des autorités judiciaires et du Ministère public ainsi que sur les visites administratives 2021

2.1 Remarques préliminaires

L'article 13, alinéa 1 LOJM place la Cour suprême, le Tribunal administratif, le Parquet général et la Direction de la magistrature sous la haute surveillance du Grand Conseil. Ces autorités judiciaires lui présentent chaque année un rapport d'activité. La Commission de justice, de son côté, contrôle dans l'exercice de la haute surveillance la gestion des autorités judiciaires suprêmes (Cour suprême, Tribunal administratif, Parquet général et Direction de la magistrature), conformément à l'article 38, alinéa 2 RGC.

La Commission de justice a confié à trois sections et au bureau la tâche d'effectuer les visites administratives auprès des autorités judiciaires suprêmes, du Parquet général et de la Direction de la magistrature. Ces visites sont destinées à éclairer les rapports d'activité et à clarifier certaines questions. A cet égard, la commission s'est particulièrement réjoui de pouvoir à nouveau réaliser les visites physiquement, tout en respectant les dispositions en vigueur liées à la pandémie de COVID-19³. Les échanges toujours directs, ouverts et constructifs avec la Justice ont été très appréciés. La commission tient à remercier chaleureusement chacun des quatre groupes de produits de la Justice qui ont toujours répondu en détail aux questions posées.

Le présent rapport se concentre sur l'exercice écoulé. Il est destiné à compléter le rapport d'activité 2020 des autorités judiciaires et du Ministère public et à rendre compte de la position de la Commission de justice sur certaines questions.

2.2 Gestion de la pandémie de COVID-19

Comme partout en 2020, la *pandémie de COVID-19* a aussi fortement influencé la Justice. Les groupes de produits ont dû faire face à de nombreux défis et fournir un travail supplémentaire pour pouvoir offrir les prestations habituelles. La Justice a aussi appliqué, dans les limites du possible, l'*obligation de travailler à domicile* imposée temporairement par le Conseil fédéral. La Direction de la magistrature, la Cour suprême, le Tribunal administratif et le Parquet général ont régulièrement informé la commission des mesures prises en raison de la pandémie. La commission a ainsi toujours gardé un bon aperçu de la situation et remercie ici toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des autorités judiciaires et du Ministère public pour

¹ Loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1)

² Règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 151.211)

³ L'année dernière, les inspections ont été réalisées par la voie écrite en raison de la pandémie.

leur grand engagement et la gestion réfléchie de la situation. Il lui semble particulièrement réjouissant que tous les dossiers aient pu être traités sans grands retards malgré les conditions difficiles et les nombreuses incertitudes. La commission est en outre reconnaissante envers le service informatique du canton pour le grand soutien (notamment eu égard au passage rapide au télétravail).

2.3 Personnel

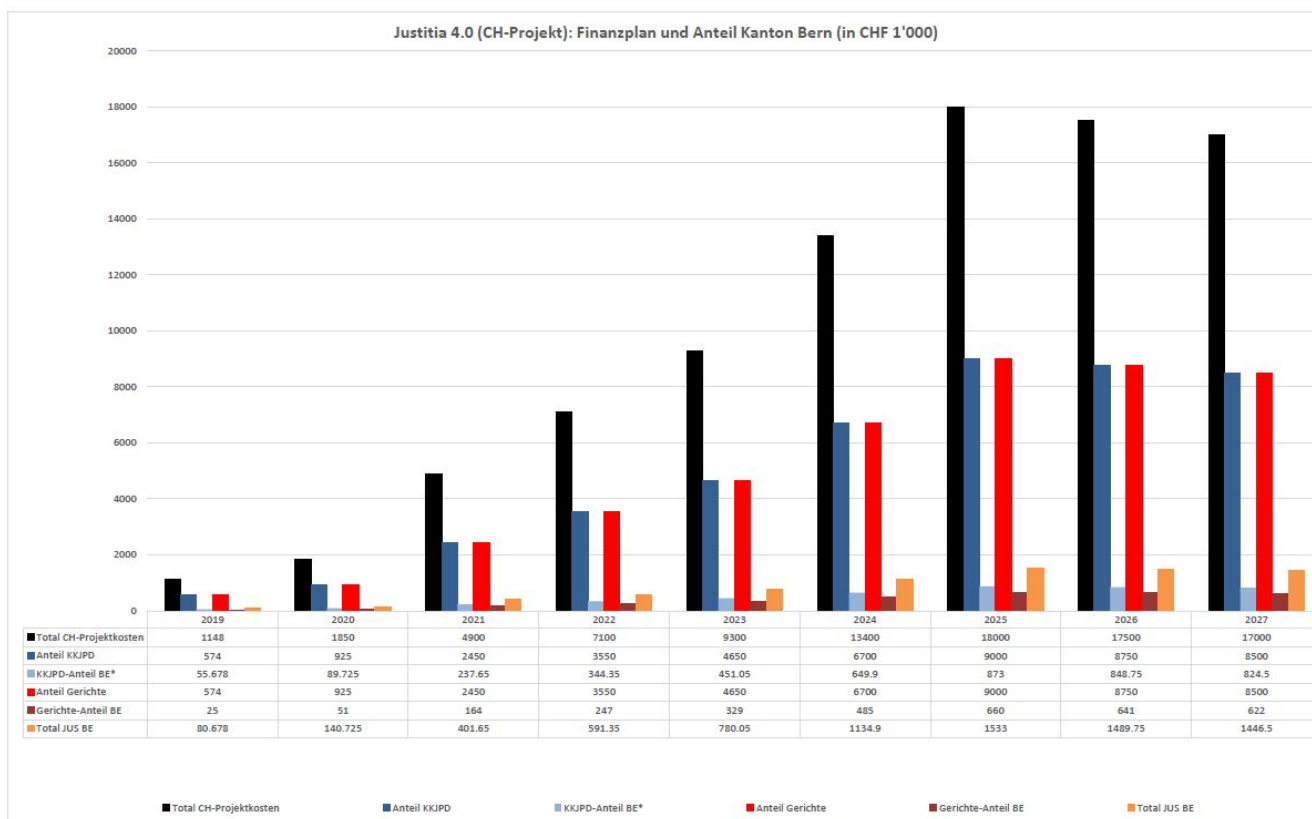
Lors de la visite administrative de l'année dernière, la *recommandation cantonale d'introduction d'un modèle RH* a été présenté à la Commission de justice. La Direction de la magistrature avait alors laissé entrevoir qu'elle élaborerait, en collaboration avec les directoires des tribunaux suprêmes et du Parquet général, un aperçu des enjeux et des avantages d'un tel modèle. La commission a profité de la visite de cette année pour s'enquérir de l'avancée de ce projet. Il en ressort que de nombreuses questions restent ouvertes au niveau cantonal ; certains domaines des ressources humaines pourraient être centralisés. En raison du contexte encore incertain, la Justice a décidé d'attendre la suite pour mettre au point en temps voulu une solution conforme à la justice. La commission en a pris connaissance et continuera à suivre la thématique en conséquence.

L'horaire de travail fondé sur la confiance a été introduit en 2020 pour les cadres supérieur·e·s du canton. Au sein du pouvoir judiciaire, cela concerne les juges suprêmes, la procureure générale ou le procureur général et ses deux suppléant·e·s, ainsi que d'autres personnes exerçant une fonction de cadre. Durant cette deuxième année, l'horaire de travail fondé sur la confiance s'est bien mis en place, les retours des quatre groupes de produits étaient tous positifs. En outre, comme les années précédentes, la commission a enquêté sur les *évolutions des soldes horaires*, ainsi que sur le bien-être des collaboratrices et des collaborateurs de la Justice. Ici aussi, le résultat est globalement positif.

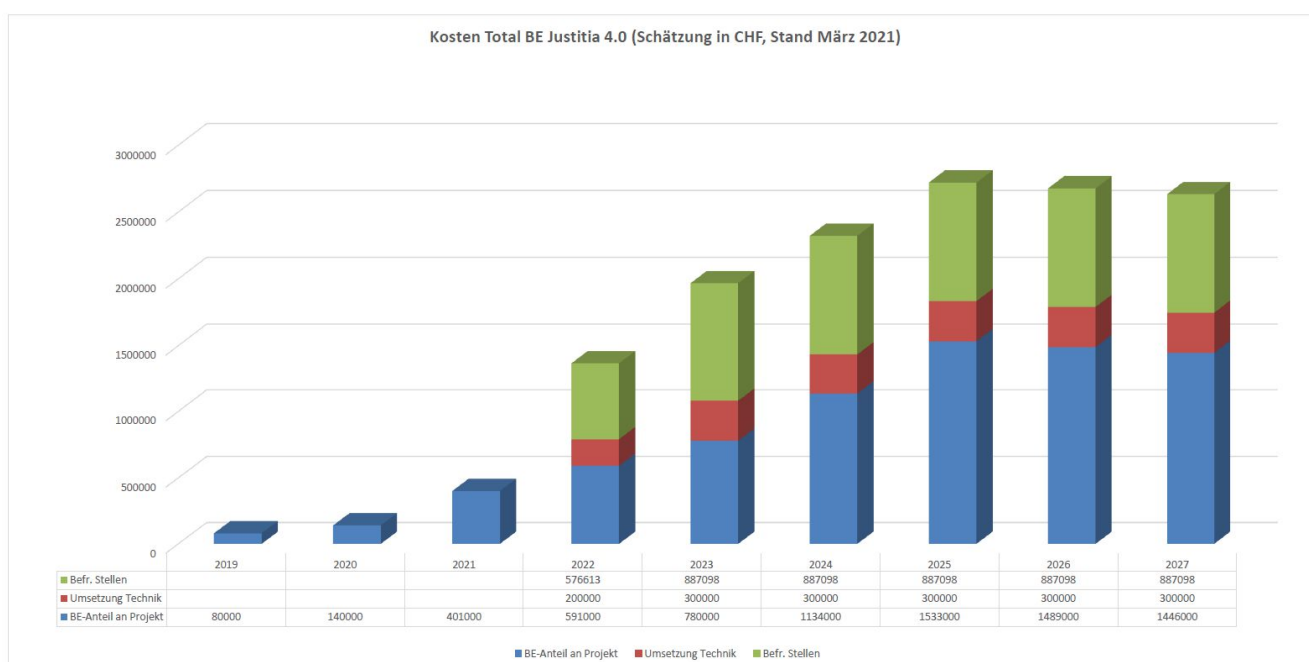
Au niveau des greffières et des greffiers, la possibilité d'une *rotation des postes* a été définitivement introduite il y a deux ans. Les rotations déjà effectuées ont été accueillies positivement, mais l'intérêt reste pour l'instant limité. Il est désormais possible de manifester son intérêt pour une rotation des postes sur la page Intranet de la Justice. La Commission de la justice s'en réjouit et approuve la mise en avant de l'esprit d'initiative de chacune et chacun.

2.4 Informatique

Depuis un certain temps déjà, la Commission de la justice est régulièrement informée par la Justice sur le *projet national Justitia 4.0 (introduction des dossiers électroniques, eDossier)*. Ce projet prendra surtout de l'ampleur dans les prochaines années et sera donc suivi de près par la commission. Les diagrammes suivants illustrent l'évolution des coûts :



Total Anteil BE: 7.6 Mio. CHF



Total-Kosten 19-27: 14.3 Mio. CHF

Un point important pour la Commission de justice, pour lequel elle a demandé à être mise au courant, était une fois de plus le projet « *NeVo/Rialto* » de la police cantonale et du Ministère public. L'évolution actuelle est positive ; une mise en service du système de gestion des affaires Rialto est prévue en 2021 à la Police cantonale. Le Ministère public a quant à lui prévu une mise en service aussi proche que possible de celle de la Police cantonale et au plus tard au premier trimestre 2022. La commission souhaite saisir cette occasion pour faire savoir que le projet sera désormais mis en œuvre aussi vite que possible et que le système de gestion des affaires sera mis en service. En outre, dans une optique prospective, il est impératif que les responsables ne perdent pas de vue la mise en réseau nécessaire de Rialto avec Justitia 4.0.

La Commission de justice a par ailleurs été informée des évolutions relatives à *newweb@BE* (projet de refonte des sites web cantonaux), à *Tribuna* (logiciel pour les contrôles des affaires des tribunaux) et au remplacement de FIS (application pour les processus financiers) et Persiska (application pour les processus RH) par un système SAP dans les domaines des finances et du personnel.

2.5 Direction de la magistrature

En ce qui concerne l'inspection de la Direction de la magistrature, les principaux thèmes ont déjà été abordés dans les chapitres précédents. Par ailleurs, la commission a été informée de l'état actuel de la *réfection prévue de la préfecture*. Le crédit correspondant a été approuvé par le Grand Conseil lors de la session d'été 2021, les travaux devraient être réalisés en 2022 et 2023. Mentionnons brièvement ici la révision en cours de la Constitution cantonale⁴ et de la LOJM qui occupe en ce moment la commission. La première lecture au Grand Conseil est prévue pour la session d'automne 2021.

2.6 Cour suprême

L'année sous rapport s'est déroulée favorablement pour les juridictions civile et pénale (JPC). Les principaux résultats de l'inspection sont les suivants :

- Le rapport d'activité de l'année dernière mentionnait déjà que les *ressources en personnel des JPC* arrivaient à leurs limites. Cette indication se répète pour l'année sous rapport. La Cour suprême considère que ce manque croissant de personnel trouve son origine dans différents secteurs. Elle souligne notamment les procédures civiles et pénales toujours plus complexes (en raison des calculs d'entretien, des modifications de la législation fédérale, des renvois et de la pratique du Tribunal fédéral). Pour y remédier, des greffières et des greffiers supplémentaires ont été engagés à la Cour suprême et en première instance ; des présidentes et des présidents de tribunal extraordinaires ont été recrutés et de plus en plus de membres suppléants de la Cour suprême ont été appelés. Selon la Cour suprême, ces mesures ont porté leurs fruits. La Commission de justice en prend acte.
- En ce qui concerne le nombre de *dossiers en suspens depuis plus de 18 mois*, leur évolution et les raisons de ces retards, rien de particulier n'a été constaté : la situation de tous les dossiers concernés a pu être justifiée.
- Les arrêtés du Tribunal fédéral de l'année sous rapport concernant les jugements rendus par la Cour suprême ayant fait l'objet d'un recours s'inscrivent dans la normalité et témoignent de la bonne qualité du travail de la Cour suprême.
- La *charge de travail au sein de la Section pénale de la Cour suprême* reste très élevée. La commission s'est montrée particulièrement préoccupée par la déclaration selon laquelle, fin mars déjà, toutes les dates d'audience étaient bloquées jusqu'en novembre de cette année. Elle gardera donc un œil sur les évolutions.

4 Constitution du canton de Berne (ConstC) du 6 juin 1993, RSB 101.1

- Le nombre d'affaires reçues reste élevé au *Tribunal de la protection de l'enfant et de l'adulte* et l'année sous revue a connu beaucoup plus de cas que la précédente. L'augmentation est en grande partie imputable à la pandémie de COVID-19 et aux angoisses qu'elle a générées. Jusqu'à présent, les ressources existantes ont été suffisantes. Si la situation ne s'améliore pas en revanche, le Tribunal de la protection de l'enfant et de l'adulte pourrait avoir besoin de plus de personnel, selon la Cour suprême.
- La Cour suprême avait déjà informé au cours des années passées qu'elle était à *l'étroit dans son bâtiment*. A l'occasion de la visite administrative, la Commission de justice a visité les locaux et a pu constater que chaque recoin est utilisé, même dans le bâtiment de la conciergerie récemment transformé en bureaux. Le fait qu'il n'y a toujours pas de séparation possible entre le secteur du personnel et celui de la clientèle en raison de l'agencement du bâtiment l'a particulièrement surpris.
- Cette année encore, la Commission de justice s'est enquis de l'évolution de la proportion hommes-femmes au sein du personnel des JPC. Les chiffres confirment l'observation de la Cour suprême selon laquelle les JPC se féminisent : la part de femmes parmi l'ensemble des juges atteint 55 pour cent (contre 54 % en 2019 et 48 % en 2018). Au niveau de la Cour suprême, les femmes restent néanmoins minoritaires, avec une représentation de 32 pour cent (32 % en 2019 et 27 % en 2018). La Commission de justice continuera de suivre l'évolution.

2.7 Tribunal administratif

L'année sous rapport s'est bien déroulée pour le Tribunal administratif également. Les thèmes principaux de la visite administrative sont listés ci-après :

- Concernant le nombre de *dossiers en suspens depuis plus de 18 mois*, leur évolution et les raisons de ces retards, rien de particulier n'a été constaté non plus au sein du Tribunal administratif : la situation de tous les dossiers concernés a pu être justifiée.
- La *faible proportion d'affaires jugées autrement au Tribunal fédéral* témoigne de la bonne qualité des jugements rendus dans les trois Cours.
- La charge de travail de la *Cour de droit administratif (CDA)* du Tribunal administratif est très élevée. La commission salue la priorisation des affaires pour réagir à la situation tendue ainsi que le bon taux de liquidation des affaires. Elle surveillera l'évolution de la charge de travail.
- Par rapport aux années précédentes, la charge de travail de la *Cour des affaires de langue française (CALF)* s'est atténuée. La commission continuera, ici aussi, de surveiller l'évolution de la situation, eu égard en particulier aux départs à la retraite imminents qui devraient entraîner de grands changements de personnel au sein de la Cour.
- La commission s'est réjouie de la légère amélioration quant à la *sécurité / la situation dans le bâtiment du Tribunal administratif* par rapport aux années passées. En effet, les problèmes de sécurité ont pu être au moins partiellement résolus grâce à un nouveau système de fermeture.

2.8 Parquet général

La *situation au sein du Ministère public* se présente globalement bien. Les points suivants de la visite administrative méritent mention :

- Durant l'année sous revue, les cas de violence domestique ainsi que les cyberinfractions ont considérablement augmenté. De telles évolutions ont aussi des répercussions sur les ressources humaines. Le Ministère public évalue donc en continu la situation quant au personnel, tout en observant les différences entre les régions, et procède à des adaptations en conséquence. La commission suit l'évolution.

- *Six nouveaux postes pour des spécialisations* (cybercriminalité, épuisement de la fortune et entraide judiciaire) ont été créés grâce au budget 2020 / au plan intégré mission-financement 2021-2023. Le projet consistant à pourvoir ces postes est désormais terminé ; la nouvelle équipe a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2021.
- Des *changements de personnel* sont attendus aux postes de direction, aussi bien au niveau du Parquet général que des procureures et procureurs en chef, en raison de départs à la retraite. La commission approuve le fait que ces changements doivent être planifiés et salue l'importance que le Ministère public accorde à ce sujet.
- Il est fait mention cette année encore d'une *charge de travail générale des procureures et procureurs* élevée et ce, depuis un certain temps déjà, bien que des différences soient observées entre les régions. La région bilingue Jura bernois-Seeland reste la plus chargée. La Commission de justice en prend bonne note et continuera de suivre l'évolution.

3. Propositions

Conformément à l'article 38, alinéa 2, lettres a et b RGC, la CJus, qui agit en tant que commission spéciale, propose au Grand Conseil de prendre connaissance :

- du rapport d'activité 2020 des autorités judiciaires et du Ministère public,
- du présent rapport de la Commission de justice sur le rapport d'activité 2020 des autorités judiciaires et du Ministère public et sur les inspections de 2021.

11 août 2021

Au nom de la Commission de justice

Le vice-président
Patrick Freudiger

La secrétaire
Hannah Kauz